

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE À HUIS CLOS LE MARDI 14 AVRIL 2020, À 19H, PAR VISIOCONFÉRENCE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h03 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Monsieur le conseiller Louis Côté s'est joint à la séance à 19h05.

Sont également présents monsieur Alain Cousson, ing., directeur général et Me Julie Waite, greffière.

---

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**Certificat de la greffière**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 8 avril 2020, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Me Julie Waite, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Denis Parent déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION  
2020-04-105**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Avis de motion
  - 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 336-18 modifiant le Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin notamment de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique
  - 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 336-18 modifiant le Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin notamment de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique
5. Deuxième période de questions

6. Levée de la séance

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a transmis à la Ville des questions, pour la première période de questions.

**AVIS DE MOTION**

**RÉSOLUTION 2020-04-106 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE ET LES ENDROITS PUBLICS AFIN NOTAMMENT DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur le maire Denis Parent, présente et dépose le projet de Règlement numéro 336-18 modifiant le Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin notamment de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique.

L'objet de ce projet de Règlement est de modifier le Règlement numéro 336-1 afin notamment de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique, d'entrave et des pénalités afférentes.

**AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 336-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE ET LES ENDROITS PUBLICS AFIN NOTAMMENT DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur le maire Denis Parent, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 336-18 modifiant le Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin notamment de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 8 avril 2020.

**DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la deuxième période de questions, les questions suivantes :

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| <b>Madame Sophie Marino et<br/>Monsieur Stéphane Champagne</b> | <b>Parc Prince-Arthur</b>       |
| <b>Monsieur Stéphane Champagne</b>                             | <b>Parc Prince-Arthur</b>       |
| <b>Madame Danielle Lavoie</b>                                  | <b>La faim à Otterburn Park</b> |

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2020-04-107**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 19h12.

---

Denis Parent  
**Maire**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**